Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 Châabane 1446
4 Février 2025

N° 14

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **238**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **238**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **240**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **243**
Homologation de résolutions **244**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **245**
Avis aux créanciers **247**
Convocations
Sociétés anonymes **249**
Divers
Avis au public **249**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Alka Mouhit de Recyclage des Ordures

Type de la société : Société Communautaire locale

Montant du Capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : El Jem - Mahdia

Objet : Recyclage des ordures, papier, carton et plastique

Durée : 99 ans.

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 30/01/2025 au greffe du tribunal de première Instance de Mahdia sous dossier n°02/2025

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 7/01/2025 au siège social de la société

Fondateurs :

- Mr Ajmi Jlassi
- Mr Marouen Jlassi
- Mr Kamel Jlassi
- Mr Anis Jlassi
- Mr Amir Jlassi.

2025S00121SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Syphax pour les services sportifs et loisir

Type de la société : Communautaire locale

Siège social : Route aéroport Sfax Ouest

Montant du capital souscrit : 10.000 DT

Objectifs : Différents types de services Sportifs (organisation des différents type d'évènements sportifs dans tous les spécialités sportives individuelles et collectives - fournir des équipements sportifs et de loisir : achat et vente - créer des académies sportives) et des services dans le domaine de loisir (loisir d'enfant et de famille - voyages) aussi reconstruire - décorer - exploiter les installations de sport et de loisir qui répond au besoin des habitants de la région.

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et du contrat constitutive et de la souscription : 23 janvier 2025 tribunal de première instance Sfax 2 sous le numéro 16

Nombre des participants : 50

Nombre des parts : 50

Valeur nominale de la part : 200 DT

Date de la tenue de l'assemblée constitutive et de la souscription : 02/03/2025

Agence Bancaire : BTS DIAR LOIAFAA

Le délai de la souscription : Du 3 février 2025 jusqu'au 31 juillet 2025, ce délai sera fermé si le dépôt est accompli même avant la date finale de souscription

Les fondateurs :

- Chenini Zouhaier demeurant à la route de l'Aéroport km 4 cité Ennour Sfax, Téléph. : 97017205
- Tlijeni Bouali demeurant à cité Simar sud n°895 Sfax, Téléph. : 25010231
- Omran Walid demeurant à cité Bahri 3 rue 2176 n°11 Sfax, Téléph. : 22679478
- Bacouche Hédi demeurant à cité Bahri 3 rue 2236 n°15 Sfax, Téléph. : 20125651
- Salhi Sihem demeurant à la route de l'Aéroport km 4 cité Ennour Sfax, Téléph. 25189027
- Chakroun Labna demeurant à cité Bahri 3 rue 2176 n°11 Sfax, Téléph. : 23218734.

2025X00160SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation de capital

Dénomination : SOL EMBALLAGE

Forme : Société anonyme - MF : 633478F

Capital : 5.264.770 Dinars en cours d'augmentation à 5.664.770 Dinars

Siège social : Immeuble El Jazira - Montplaisir - Tunis.

Objet social : Fabrication et façonnage d'emballage en papier

Durée : 99 ans

- Dépôt provisoire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2024 au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis le 23/12/2024 sous le n°AC 012032024.

- Nombre d'action à souscrire : 40.000 actions toutes en numéraire d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune pour un montant global de 400.000 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

Statuts ne prévoient aucun avantage particulier

- Les modalités de convocation, les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaire et d'exercice de droit de vote ainsi que la répartition des bénéfices : les statuts se réfèrent aux dispositions du code des sociétés commerciales,

- Les fonds sont déposés auprès de la BNA succursale de Tunis compte indisponible N° 03 135 1200321 046600 46.

- Délai de souscription : 15 jours à partir de la présente publication avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2025400245SANB2

Augmentation du capital

Société Nouvelle de Boissons

Société anonyme

Au capital de 18 000 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba (1110) la Mornaguia

RNE : 0707419B

CNSS : 210385/89

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 25/11/2024, enregistré à la recette des finances de la Mornaguia, en date du 29/11/2024, sous le numéro 24502317, Quittance n°M066240, le capital social a été augmenté par incorporation des réserves de 480 000 dinars par l'émission de 4 800 actions nouvelles de 100 dinars chacune et par une augmentation en numéraire de 1 500 000 dinars par l'émission de 15 000 actions nouvelles de 100 dinars, chacune entièrement souscrites et libérées à la souscription.

Le capital social passera donc de 16 020 000 dinars à 18 000 000 dinars divisé en 180 000 actions d'une valeur de 100 dinars chacune.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du procès-verbal du Conseil d'Administration, des statuts, de la liste des souscripteurs, de la déclaration de souscription et de versement ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de la Manouba en date du 24 janvier 2025 sous le n°20255813.

2025400248SANB2

Augmentation du capital

Société Cristal Tunisie S.A

Société anonyme

Au capital de 9.195.750 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rzig Rue des Usines - Mégrine

IU : 0927012E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/11/2024, enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis, le 4/12/2024, Enregistrement n°24504303, Quittance M009072, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription de 3.100.000 Dinars pour le porter de 6.095.750 Dinars à 9.195.750 Dinars.

Cette augmentation a été réalisée par la création de 620.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, intégralement libérées à la souscription en numéraire.

L'augmentation de capital a été formalisée comme suit :

- La déclaration de souscription et de versement a été faite par devant le Receveur de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis, le 17/01/2025, et enregistrée le même jour, Enregistrement 25800190, Quittance 380,

- La liste des souscripteurs a été enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau de Tunis, le 17/01/2025, Enregistrement 25800188 Quittance 379,

Les exemplaires des documents précités ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28/01/2025, sous le n°20256870.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié et les statuts ont été mis à jour.

2025400256SANB2

Tuniso-Séoudienne de Participations et d'Investissement

«T .S.P.I.»

SICAF - S.A. AU CAPITAL DE 500.000 D

Siège social : 19, Rue des Jasmins - 2080 Ariana

Identifiant Unique : 0817673B

I. Renouvellement du mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes :

Du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 novembre 2024, enregistré à la Recette Finances Cité Administrative Ariana le 18/12/2024 sous le n°24708490 quittance n°M131677, il appert que l'assemblée a :

Nommé les administrateurs pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024-2025-2026 :

- Tunisian Saudi Bank «TSB»

- Tuniso-Séoudienne de Recouvrement «TSR»

- M.Mohamed HAMIDA

Nommé le cabinet Consulting Managment & Governance «CMG» représenté par M.Khaled Ben Hadj Yahiya commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans : 2024-2025-2026.

II. Renouvellement des fonctions du Président Directeur Général :

Du PV du conseil d'administration du 27 novembre 2024, enregistré à la Recette Finances Cité Administrative Ariana le 18 décembre 2024 sous le n°24708491 quittance n°M131684, il appert que M. Mohamed HAMIDA a été reconduit dans ses fonctions de président directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur avec les mêmes pouvoirs.

III. Dépôt :

Les exemplaires des documents suivants ont été déposés au registre National des entreprises le 29 janvier 2025 quittance n°2025P25767810.

PV de l'AGO du 27 novembre 2024.

PV du conseil d'administration du 27 novembre 2024.

2025400267SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE BEN ZID DE COMMERCE

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital 10 000 DT

Siège social : Av. Hédi Chaker - Gabès

Identifiant unique : 1215319V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12/11/2024 enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 20/11/2024 reçu n°M080517 enregistrement n° 24511083 il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Fadhel Ben Zid liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 21/01/2025 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 21/01/2025 annonce n° 20254696 bulletin n°14.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au liquidateur à son domicile élu Av. Hédi Chaker - Gabès.

2025R00233SRLB2

Dissolution d'une société

Société ESSANIA

SARL au capital de 240 000 Dinars

Route de Gabès km 8 Rue Sadok M'kadem Tyna - Sfax

Identifiant Unique : 0635422X

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 30 décembre 2024, enregistré à la recette des finances Tyna le 30 Décembre 2024 sous le n°24503761, Quittance n°M068444, les associés ont décidé la dissolution de la société «ESSANIA» et la désignation de Monsieur Tijani Chaabane en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 20 Janvier 2025 sous le n°20254302.

Le siège du liquidateur est désigné à la Route Soukra km 1 - Sfax - 3003.

Tél : (74) 2480 99 - (74) 24 80 83

2025X00151SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE NOUVELLE MOTEUR

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Clôture des travaux de liquidation

Siège social : route Gremda km 10 Sfax

Identifiant unique : 1382753R

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax à la même date quittance n°M124155 enregistrement n°24705809, aussi l'annexe du PV de l'AGE tenue l'âpres midi du même jour enregistré à la même recette quittance n°M010110 enregistrement n°25900485 le 27/01/2025 dont un exemplaire de chacun ainsi que le rapport du liquidateur de clôture des ces travaux; ont été déposés au bureau du registre national des entreprises de Sfax dossier n°20256586 le 27/01/2025, il a été décidé :

1) Approbation de la date; lieu et délibération de l'assemblée.

2) clôture des travaux de liquidation et approbation du compte définitif.

3) Quitus du liquidateur.

4) Cession de Abdelkarim Torkhani liquidateur société nouvelle moteur de tous les droits et obligations de la dite société représentée légalement par son gérant pour son propre compte, il devient ainsi la seule partie dans l'affaire judicaire civile exposée devant le tribunal de première instance de Sfax 2 inscrite sous le n°10859, plaignant et prend part et place de société nouvelle moteur et jouira de tous les pouvoirs énoncés par la loi à savoir présentation, délégation, encaissement de tout montant et autres.

2025X00146SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 9/01/2025 sous le n°25200372 Quittance n°M006928 Mme Ahlem Bthouri a vendu à Mme Lamia Mejri tout le fonds de commerce sis à la Rue 7 Novembre cité Ettadhamen exploité pour tous types de commerce.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse Rue 7 Novembre cité Ettadhamen.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 30/01/2025.

2025T00106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP le 29/01/2025 enregistré à la recette des finances de Gaafour du 29/01/2025 n° d'enregistrement 25200069 quittance n°M001622 Mme Selma Bent Mouldi Hammami a vendu à Mr Kamel Ben Chedhli Jebali tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente volailles et épices située à l'avenue de l'Environnement Gaafour.

Toutes oppositions seront déposées chez le Maître Anis Drissi avocat son bureau sis à la cité Yassemine - Siliana pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 31/01/2025.

2025T00107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date du 24/01/2025 enregistré à la recette des finances Ettadhamen Ariana le 27/01/205 n° de quittance 25200627 n° d'immatriculation MO10705. Mr Jobrane ben Abderrahmen ben Jemaa, a vendu à la société FBMK Sté en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce sis à la route de Bizerte km4 cité Ennasr Ariana ayant pour activité vente des pièces de recharges des voitures. Toute opposition sera adressée à l'adresse de l'acheteur Sté FBMK, son gérant Mr Faozi ben Mohamed ben Amor sise à la route de Bizerte km4 Cité Ennasr Ariana et ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au jort. Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 30/01/2025 sous le N°H25000061.

2025T00109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Bacha Riadh enregistré à la Recette des finances à Carthage Tunis le 27/01/2025 n° de Quittance M011531, N° d'Enregistrement 25200282, Maher Mdalla vend à Mohamed Karim Mamlouk et Insafe Bach Wardyanne le fonds de commerce exerçant l'activité papeterie et librairie commerce situé à la rue Bal Hamoun à Carthage Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur au 9 rue Blin Carthage Dermech Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 30/01/2025.

2025T00112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 27/01/2025, quittance numéro M008662, numéro d'enregistrement 25200452 Monsieur Mehwachi Ali a vendu à Madame

Riahi Amel, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafétéria, sis à la parcelle n°437, El Mourouj 6. Toutes les oppositions doivent être présentées au local d'exploitation du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 31/01/2025.

2025R00228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 3/01/2025 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 en date du 24/01/2025, n° de quittance M011562 N° d'enregistrement 25200700, Sté Falcon représentée par son gérant Mr Mohamed Ghazi Manaa a vendu à la Sté Tecoma de commerce représentée par son gérant Kamel Abidi en accord d'une procuration à Mme Bachira Bahrini, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné commerce de produits alimentaires et des épices, dans le local sis au 108 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien Menzah 7 Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Fatma Nasraoui à son adresse sise à l'Immeuble Bahar Bureau n°4 Km7 route de Sousse dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/01/2025.

2025R00231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Boumhal le 27/01/2025 reçu n°M007553 bon d'inscription n°25200263 Mr Elassad Romdhani n° d'identité 07348131 situé à Khalij Bassatine Boumhal a vendu à Mr Samir Essouli CIN 05668603 tout le fonds de commerce magasin 12 de la résidence Jinen Boumhal à usage buvette et non associé au RNE.

Et accepter les objections chez Maître Adel Madouri rédacteur du contrat à son bureau situé a 49 avenue Habib Bourguiba Mégrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 30/01/2025.

2025R00232FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Kais Gahaz avocat à Mahdia le 24/12/2024 enregistré à la recette des finances à la Chebba le 14/01/2025 Reçu n°003396 enregistrement n°25200111 monsieur Abdennacer L'MERGHLI a vendu à madame Samia Bourj la totalité du fonds de commerce constitué pour l'exploitation d'un café de 1ère catégorie situé à l'avenue Habib Bourguiba La Chebba Mahdia à un prix total de cinquante mille dinars (d50000.000).

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 17/01/2025.

2025S00115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente légalisé signé le 9 janvier 2025 rédigé par l'avocat maître Rania Chouchene, l'acte enregistré à la recette des finances de kalaaa Ikbira sous le numéro 25200 117 quittance numéro M005234 le 14 janvier 2025.

Monsieur Mohamed Bechir Zourgati titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05546272 délivrée à Tunis le 14/11/2001 a vendu le fonds de commerce situé à la rue Ali Balhaoune Kalaa Kbira aménagé pour l'activité d'alimentation générale qui à la base sous la propriété de monsieur Haykal Ben Rachid Mahjoub le montant de loyer mensuelle est 170 dinars.

Le montant de vente est 10.000.000 payé par monsieur Youssef Ben Omar Mathlouthi Zourgati titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09307193 délivrée à Tunis le 24/02/2009.

Le fonds de commerce est libre d'hypothèque et de charge.

Cette annonce est publiée sur le journal Echourouk du 29 Janvier 2025

Toutes les oppositions admises dans vingt jours à compter de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local commercial sis à rue Ali Balhaoune Kalaa Kbira.

2025S00116FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite acte notarié rédigé par les deux notaires Maître Hajer Bihmane et Maître Olfa l'Mhiri enregistré à la recette des finances de Sousse le 27/01/2025 sous le numéro M0006004 il résulte que Monsieur Riad Gongi titulaire de la cin n°01494940 a fait une donation à sa femme Sana Mam titulaire de la cin n°06778339 tout le fonds de commerce de tissu avec tous ses éléments corporels et incorporels qui se trouve à la rue commerciale Kaser Hallal. Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué où le fonds de commerce est exploité.

Un extrait du présent avis a été publié au journal quotidien (le Quotidien et Chourouk) du 30/01/2025.

2025S00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sousse le 20/01/2025 et enregistré à la recette des finances Sousse Victor Hugo le 21/01/2025 quittance n°Mo05397 enregistrement n°2500328, Mr Mouhamed Elkhili titulaire de la carte d'identité numéro 08489443 et inscrit au registre national des entreprises, identifiant unique 1572009X a vendu à la société yaslaure SARL inscrite au registre national des entreprises identifiant unique 1781043/N un fonds

de commerce (restaurant) situé à la Rue Colonel Garnaoui 22 Sousse 4051 moyennant la somme de 40000.000DT. Les oppositions doivent être adressées au siège de la rédactrice de ce contrat Maître Jihen Miled située à l'avenue Mouhamed Maarouf imm Elite bureau M03 Mezzanine Sousse.

2025S00118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 24-01-2025 enregistré à la recette des finances Rte Elain Sfax le 27-01-2025 sous numéro 25200269 reçu n°M007820, monsieur Youssef Naifer titulaire de la carte d'identité n° 11042332 du 22-9-2022, a vendu à :

1- Mr Mohamed Ali Naifer titulaire de la carte d'identité n°11183274

2- Mr Yessin Zribi titulaire de la carte d'identité n°11106964;

Le fonds de commerce exploité à la vente de légumes et de fruits sis à la route afrane km 5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à l'immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

Cet avis a été publié à Dar Assabah le 29-01-2025.

2025X00152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/01/2025 et enregistré à la recette des finances Route de l'Aine Sfax le 17/01/2025 sous le numéro de quittance M0066733 et numéro d'enregistrement 25200194, Ines Ben Soltana titulaire de C.I.N n°05387832, a vendu à Mejda Misouri titulaire de C.I.N n°11074191, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente de produits cosmétiques et coiffeur, sis à la route de l'Aine km 8.5.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur sis à la route de l'Aine km 8.5 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 1/2/2025.

2025X00158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente privé en date du 21/1/2025 enregistré à la recette des finances Medjez el Beb le 21/01/2025 sous le numéro 25200194 sous le numéro de quittance M005730. La société PRO-CUISTOS SARL matricule fiscal 1646700/S demeurant à Argoub Zaater Medjez el Beb Béja, vend à madame Dorra Bent Nourdine ben Mansour Riahi, titulaire de la carte d'identité numéro 14275271 demeurant à Jdidi Medjez el Beb Béja, la totalité du fonds de commerce. Exploité en tant que local de la vente volaille et divers sous le nom PRO-CUSTOS. Avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixe à l'adresse susmentionnée et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 29/01/2025.

2025400249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 13/01/2025 et enregistré le 14/01/2025 à la recette des finances Borj Louzir - Ariana sous le n°25200126. Karim El Mechergui son représentant Neila Belam demeurant en Allemagne a vendu à Hassan Ajoud Jouda El Sakka demeurant au 16 rue Abdallah al mahdi Sidi Dawed Tunis la totalité du fonds de commerce non immatriculé au registre de commerce et qui n'a pas de matricule fiscal et qui est exploité pour le commerce de fast-food pizzeria sis à la résidence rue Chikh Mohamed Nefir, rez-de-chaussée bloc E-4 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites chez le rédacteur du contact maître Sami El Aouani sis au 67 Avenue Alain Savary cité jardin 2 Bloc B 2ème étage

Cet avis a été publié au journal Dar ANWAR le 17/01/2025.

2025400250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP de cession d'un fonds de commerce en date du 13/12/2024 enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance Bardo le 17/12/2024 enregistrement n°24207415 Quittance n° M093418. Il a été convenu la cession du fonds de commerce appartenant à la caverne à goûter enregistrée sous l'identifiant unique1418092 W. Résident au 05 rue LIBY BARDO Tunis à MONIA BAHOU titulaire de la C.I.N n°04788517 résident au 1 rue Paris khaznadar Tunis; le fonds de commerce crée et exploité en tant que pâtisserie et autre commerce exploitée au local sis au 05 rue LIBY BARDO Tunis.

Toute opposition est attendue auprès de l'acheteur Monia Bahou au 1 rue Paris Khaznadar Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» en date du 31/01/2025.

2025400257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de vente d'un fonds de commerce du 17 et 21 janvier 2025, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 23 janvier 2025 enregistré sous le numéro 250200519 quittance 10694, Ayman Ben Hamadi Bouraoui, CIN 05466938, a vendu à Lamia Bent Amor Kammoun, CIN 04669065 le fonds de commerce non immatriculé au registre de commerce, exploité comme restaurant, sis aux n°132 boulevard de l'Environnement Gammarth Village Tunis avec tous éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites auprès du cabinet Maître Mohamed Yassine Ellouze sis au 13 rue du Lac Fannès, Berges du Lac, Tunis, et ce, dans un délai de 20 jours de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Al-Chourouk du 30 janvier 2025.

2025400259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 27 janvier 2025 sous le numéro 25200806, Quitt n°12195, Mr Oussama Ben Mohamed Ben Ali Naimia CIN n°05469428 du 16/02/2016, a vendu à la Société Bel

Services & fils (en cours de constitution) l'ensemble du Fonds de Commerce exploité dans tous types de commerce au local situé à Immeuble Folla 1, n°02 Riadh Soukra - El Aouina - Tunis avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 21 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT, et qui sera adressée à l'adresse du Fonds de Commerce susmentionnée.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 31/01/2025.

2025400262FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé à la commune de Denden en date du 31/12/2021 quittance n°1433 et enregistré à la recette des finances du Bardo le 29/01/2026 sous le numéro 25300443 quittance n°M008680, monsieur Abdelhafidh Ben Hassen Ben Mohamed Arfaoui, titulaire de la CIN n°13631913 délivrée à Tunis le 24/12/2014, représenté par Mr Imed Ben Moncef Ben Lakhdher Manai, tunisien, né le 3/10/1983 au Kef, titulaire de la C.I.N n°08042894 délivrée à Tunis le 8/03/2024 et demeurant au App.3 Bloc G2 Immeubles Essourour Khaznadar Tunis, en tant que propriétaire du fonds, a donné en location la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et Incorporels à la «SOCIETE OULA ALIMENTAIRE» Sarl en cours de constitution, représentée par son gérant monsieur Imed Ben Moncef Ben Lakhdher Manai, tunisien, né le 03/10/1983 au Kef, titulaire de la C.I.N n°08042894 délivrée à Tunis le 8/3/2024 et demeurant au App.3 Bloc G2 Immeubles Essourour Khaznadar Tunis pour son activité de vente de produits alimentaires. La location est acceptée pour une période de deux années renouvelables commençant le 01/01/2025 et finissant le 31/12/2026.

2025T00110FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/11/2024; enregistré à la recette des finances de Mahdia en date du 02/01/2025 quittance n°59 enregistrement n°25300007 Mme Sihem bent Jabeur Arous, a loué au profit de Mr Walid ben Mohamed Moncef Arous la totalité du fonds de commerce au local sis à la rue Elmoez ; la ville antique Mahdia; se composant de tous ses éléments matériels et moraux exploité dans l'exercice de la vente des produits artisanales pour une durée de 5 ans renouvelables commençant à partir du 01/12/2024.

Toute opposition doit être déposée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT, entre les mains du locataire Mr Walid Arous.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 10/01/2025.

2025S00109FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte de location d'un fonds de commerce signé le 5/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 23/01/2025 quittance n°7558; Marwa Bent Mohammed ben Hesine Atia titulaire de la CIN 06961138, a loué à Mr Saber ben Mansour ben Mohamed Derira titulaire de la CIN n°08694117 la totalité du fonds de commerce du local destiné "Restaurant" avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la terrasse 1 mai au marché central de Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de vendeuse au local concerne objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 31/01/2025.

2025S00113FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Agereb Sfax en date du 3/01/2025 quittance n°M000303 enregistrement n°25300006 Mr Ibrahim Ben Hafsia titulaire de la CIN n°05255680 a loué à Mr Osema Insir titulaire de la CIN n°11002060, la totalité d'un fonds de commerce à usage Café de 1ère catégorie nommé «Café Ben Hafsia» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Farhat Hached Agereb Sfax pour une période de 4 ans à partir de 01/7/2024 jusqu'au 30/6/2028.

Les oppositions seront recevables entre les mains du locataire Mr Osema Insir à l'adresse du fonds de commerce sis à la Rue Farhat Hached Agereb Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 29/01/2025.

2025X00145FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/12/2024, enregistré à la recette des finances Rue Eljezira le 25/12/2024 enregistrement n°24303844 quittance n°M081011, il appert que Mr Faouzi Ben Othmen Ben Ghorbel, demeurant au 37 Rue Ahmed Chaouki Boumhel Ben Arous, a loué en location gérance le fonds de commerce exploité à la vente des articles de cadeaux dans la deuxième partie du local situé au 67 Rue Jemaa Zitouna Tunis 1008, à Mr Nabil Ben Mohamed Ben Lakhdhar Talbi demeurant au 22 Rue Bat'ha Elkhil Tunis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» en date du 29/01/2025.

2025400227FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndicat

Suite à la décision de la municipalité d'Ezzahra N°3600 du 27 décembre

2024 et suite à la réunion des propriétaires de «la Résidence Méditerranée 2.2 bloc narjess 3» du 6 novembre 2024, une nouvelle composition du bureau syndical a été constituée qui comprend :

- Monsieur Mansouri Issam : Président

- Madame Saidi Amel : Trésorière

- Madame Rkik Sonia : Membre

- Monsieur Saoud Hafed : Membre

Enregistrement n°25700263 et quittance n°M001145 du 18/11/2025.

Le siège du syndicat est situé à la résidence avenue de l'environnement Ezzahra.

2025R00226APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Teniour

Centre sis à la route de Teniour km2 Sfax

En vertu du PV de l'AGC de l'immeuble Teniour Centre, du 7 décembre 2023, enregistré à la recette des finances le 25 novembre 2024, sous le n°24807155, quittance n°M007901, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble TENIOUR CENTRE est constitué, sis à la route de Teniour km2 Sfax.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mme Turki Salma, gérant de la société CATTLEYA de promotion immobilière : Président du syndicat

- Mme Abid Mariem : Trésorière

- Mr Kammoun Rochdi : Membre

- Mme Ben Bay Amal : Membre

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Tenlour Centre entame ses travaux officiellement le 7 décembre 2023.

2025X00149APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'Association :

Association AMAL des Anciens et Retraités de l'OACA - Aéroport de Sfax.

Local de l'association :

Aéroport International Sfax - Thyna.

Mission de l'association :

L'Association a pour but d'apporter un soutien social et moral, elle œuvre à l'amélioration de la qualité de lire et le bien-être de ses adhérents.

Objectifs de l'association :

Ses principaux objectifs se résument en ce qui suit :

- Promouvoir la solidarité entre les membres de l'association et tisser des liens solides entre eux aussi bien les retraités que ceux qui se préparent pour la retraite.

- Permettre à ses adhérents de poursuivre leurs activités dans le domaine associatif dans le but de participer au développement de la société.

- Entreprendre des activités à caractère culturel et social en faveur des adhérents et de la société civile.

- Coopérer et communiquer avec des organismes et associations similaires pour développer des programmes au profit de ses adhérents.

PV n°48903 du 9/2/2024.

Membres du comité directeur :

Mr Mourad Hentati : Président

Mr Moheddine Hanine : Secrétaire Général

Mr Ammar Bennour : Trésorier.

2025X00154APSF1

Constitution du Syndicat des copropriétaires de la Résidence

Panorama, Avenue Mohamed V, Nabeul

Suite à l'assemblée générale élective fondatrice du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Panorama, Avenue Mohamed V, Nabeul, tenue le 18 août 2024 et enregistrée auprès de la Recette des Finances sous le numéro 24706383 en date du 24 septembre 2024, reçu n°M135810 les membres du syndicat pour l'année 2024 ont été élus comme suit :

- Président du syndicat : Monsieur Mohamed Hamrouni

- Secrétaire général : Monsieur Mohamed Khnein

- Trésorier : Monsieur Anouar Belhadj.

2025400089APSF1

Constitution syndic des propriétaires

En vertu d'un PV d'assemblée élective tenue le 27/01/2024 enregistré à Raoued le 31/01/2024 nO 24700615 quittance 015771, il a été constitué un Syndic des propriétaires de la résidence El IZ ayant son siège à la résidence El IZ aux immeubles F-G-H-I-J avenue Salem Belkhiria Cité Ghazela - Ariana représenté par son comité :

- Ouni Mahdi : Président.

- Mlayeh Aziz : Secrétaire Général.

- Abdedayem Msadak : Trésorier.

- Falleh Anis : Membre.

- Sehli Ahmed : Membre.

- Safraoui Fathi : Membre.

- Gharbi Maher : Membre.

2025400266APSF1

Homologation de résolutions

Modification de la dénomination d'une association sportive, son siège et ses spécialités

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 décembre 2024 enregistré à la recette des finances d'El Alia le 29 janvier 2025 sous le numéro 25800162, il a été décidé le changement de la dénomination de l'Association El Alia Motocyle et son siège social situé à la rue Abou Kacem Chebbi 7016 El Alia à l'Association Union Sportive de El Alia (USA) et son siège social au Complexe de plaisance Boumnijel Parc des Princes 7016 El Alia.

Il a été décidé également de modifier ses spécialités sportives du motocycle au mini football et au football pour 11 joueurs.

L'objectif de l'association est de former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques, techniques et morales et les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs, ainsi que de participer aux différentes compétitions sportives organisées par les fédérations sportives dans lesquelles elle est inscrite.

Président : Anis Khmiri

Secrétaire général : Mohamed Amine Rejeb

Trésorier : Souhail Ghzouzi.

2025400174APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu chez son avocat Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue De Liban Tunis.

Partie saisie : Ammar Boulifa, CIN n°00606848, demeurant au Bardo Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : Immeuble non inscrit sis dans la zone industrielle Tebourba d'une superficie de 6000 m². Il s'agit d'une unité industrielle en état de détérioration.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 326496d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 5/3/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Manouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Manouba.

2025T00105VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Achraf Aounallah

Avocat à la cour de cassation

9 Rue du Théâtre 8000 Nabeul

Tél/Fax : 00216.72.272.360

MF : 1005232/V

Parties poursuivantes : 1/ Ahmed Ben Salah Ben Sadok Ayed 2/ Abdelaziz Ben Salah Ben Sadok Ayed 3/ Fadhila Bent Salah Ben Sadok Ayed 4/ Les Héritiers de Mohamed Ben Salah Ayed Son Epouse Najet Bent Salah Hadidane et ses Enfants Majeurs Adnen Et Monia AYED 5/ Les Héritiers de Saida Bent Salah Ben Sadok Ayed ses Enfants Majeurs Nejiba, Chokri et Salwa GODDI, demeurent à Nabeul et qui ont élus leur domicile au cabinet Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Parties adverses : 1/ Mme Habiba Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant à rue El Aiin Nabeul 2/ Mr Naceur Ben Salah Ben Sadok Ayed, demeurant au n°8 rue Moheddine Klibi Manar2 Tunis 3/ Mme Radhia Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant au n°70 rue Séoul Nabeul.

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Désignation de l'immeuble objet de la vente : La totalité du Bien Immatriculé dénommé «CHADLIA» objet du titre Foncier n°636534 Nabeul d'une superficie globale de 177 m², composé de la parcelle n°01 sis au n°1 rue Mohamed Saad à Nabeul, un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et un étage au dessus le bien est limité en face d'un bien au nom des héritiers de Kaboura Ayed, à l'ouest d'une impasse et à La face arrière ou l'entrée par la rue Mohamed Saad et à l'est par un bien au nom des héritiers Tebbane, le bâtiment se compose au rez-de-chaussée de trois garages et une porte qui ramène au premier étage qui se compose d'un salon, une cuisine, cinq chambres et deux salles de bains et d'un espace couvert, le bâtiment est construit par des pierres et des briques et la dalle en béton, les portes et les fenêtres en bois et le sol est en carrelage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent cinquante deux mille trois cent deux Dinars (252.302.000) frais et honoraires d'avocat en sus suivant l'expertise élaborée par l'expert judiciaire Mohamed Ben CHIKHA selon l'ordonnance sur requête n°96637 qui a actualisé le prix mentionné dans le jugement de partage n°2029.

Date et lieu de la vente : Le lundi 10/3/2025 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère Instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations : 1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine. 2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul. 3/ Tout participant doit consigner les tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenté par un avocat 4/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2025R00229VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Achraf Aounallah

Avocat à la cour de cassation

9 Rue du Théâtre 8000 Nabeul

Tél/Fax : 00216.72.272.360

MF : 1005232/V

Parties poursuivantes : 1/ Samira Sahli 2/ Samia Sahli 3/ Mouamed Naceur Sahli 4/ Noureddine Abdelkader Sahli filles et fils du défunt Mohamed Ben Ahmed Sahli, demeurent à rue Ibn Charaf Dar Chaabène Fehri Nabeul et qui ont élus leur domicile au cabinet Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Partie adverse : Mr Wahid Ben Mohamed Ben Ahmed Sahli, demeurant à la Rue du Sénégal Korba, Nabeul.

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Désignation du Bien objet de la vente : La totalité du Bien non Immatriculé «Maison traditionnelle à usage d'habitation dans un quartier populaire d'une superficie globale de 242 m², sis à la rue du Sénégal KORBA gouvernorat de Nabeul, composée d'un salon traditionnelle à l'entrée et une terrasse nue et 4 chambres, une salle d'eau, une cuisine et d'un espace non couvert, liée au réseau steg, l'eau potable, et au réseau d'assainissement, la maison est construite par des pierres et des briques, le bien est limité en face d'une rue publique, à la face arrière maison de Sadok Mhala et d'une maison arabe, à l'ouest Mohamed Boufaied et à l'est maison de Alaya Garbaa suivant l'expertise judiciaire élaborée par l'expert Sadok Daoued dans l'affaire du partage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent soixante quatorze mille quatre cent quarante Dinars (174.440.000) frais et honoraires d'avocat en sus suivant l'expertise élaborée par l'expert judiciaire Sadok Daoued selon l'ordonnance sur requête n°4821 qui a actualisé le prix mentionné dans le jugement de partage n°2846.

Date et lieu de la vente : Le lundi 10/3/2025 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère Instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations :

1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

3/ Tout participant doit consigner les tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenté par un avocat

4/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2025R00230VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Bettaieb Nejib

Avenue Habib Bourguiba Moknine

Tél : 92053230

Il sera procédé le mercredi 26/02/2025 à 9 h et suit au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Mounir Ben Mongi Mdimagh, c.i.n.06834056, demeurant à rue biir zriba Moknine Monastir.

Poursuivi : Anis Ben Mourad Ben Fatma, c.i.n 06865490, demeurant à rue Gafsa Route Sokrine Moknine Monastir.

Immeuble à vendre : la moitié dans l'indivision d'un local à usage d'habitation au premier étage d'une superficie de 140 m² dont 65 m² sont couverts composant d'une salle, deux chambres à coucher, une cuisine, une cour et une salle d'eau et 75 m² en état de construction, sis à la rue de Gafsa Moknine- Monastir délimitée au sud par Atawi Rachid, Nord Habib Chiik, Est rue, Ouest héritiers Sadok Allaya.

Prix d'ouverture : trente-trois mille dinars (33 000. 000) sans les frais.

Observation : pour la communication de cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

La visite de l'immeuble s'est faite chaque jour.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2025S00112VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Fethi LAHMAR, demeurant à Ajinet Hiboun Mahdia dont le lieu de leur correspondance au bureau de leurs Avocat maître Foued Cheikh Zaouali, Avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Contre la partie saisie :

Société «Kanpharma» par son représentant légal. Identifiant Unique n°1310378R dont le siège sis à la Route Boumerdes - Meslane 2- Soussi- Gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation à son bureau sis à l'avenue 2 Mars 1934 Mahdia titulaire de la CIN n°03967697 du 27/4/2017 et MF : 1061634/A.

Immeuble à vendre :

La totalité du terrain agricole sa superficie est 32314 m² à son milieu se trouve un immeuble de 2 étages ce terrain délimité par : une route non goudronnée et par le Nord une route goudronnée n°96 reliant Souassi et Kerker, par l'ouest une parcelle de terrain appartenant à Salem ZHOU et par l'Est d'une parcelle de terrain Blanc appartenant à Béchir ZAMMEL.

Mise à prix :

Le montant d'ouverture de la vente de tout le terrain est fixé à : Un million trois cents dix huit mille cent quatorze Dinars 800 millimes (1.318.114D800) et après redressement de ce montant de 40% le jour de l'assemblée tenue le 6/01/2025 devient sept cents quatre vingt dix mille huit cent soixante huit dinars 880 millimes (790.868,880 D) et lui ajoutant les frais qui seront notifiés le jour de l'assemblée.

Date et lieu de la vente :

Le lundi le 3/3/2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 9H00.

Visite de l'immeuble :

Les intéressés peuvent visiter l'immeuble tous les jours à partir de 9H du matin jusqu'à 17H.

Observation :

Pour voir le cahier des charges et plus d'information contacter la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou le bureau de maître poursuivant Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation à son bureau sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Mahdia. Tout participant ne peut négocier qu'ayant déposé le tiers du montant à la caisse des dépôts ou présentant un chèque certifié ou un cautionnement bancaire sans retour.

2025S00114VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : BH BANK (ex BH) société anonyme IU 00224588W représentée par son PDG sis au 18 avenue Mohamed V Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax, IU 275875V.

Les débiteurs saisis : 1) Samir ben Med Bouricha CIN 01285761, Gérant de Société en sa qualité de caution réelle demeurant à la route de Tunis km 1,5 Sfax.

2) Slim ben Med Bouricha CIN 01285762 en sa qualité de caution réelle demeurant à la route de Tunis km 1,5 Sfax.

Le bien saisi : La totalité du titre foncier 43382 Sfax sis dans une zone d'habitation à la route de Tunis km 1,5 Sfax, limité au nord par Fourati à l'est Mezghani à l'ouest route de Tunis et au sud par des immeubles, d'une superficie de 2036m² comprenant une villa de deux étages (R+1) et du coté Est un bâtiment secondaire.

Le Terrain d'une superficie de 2036 m² son axé et à l'ouest de la route de Tunis (GP 1) limité de tout les cotés par des murs.

La villa constituée de deux parties.

La 1ère partie d'une superficie couverte de 260m² son axe et au sud constituée d'une allée de 4 pièces une cuisine qui ouvre sur la salle à manger et une salle de bain.

La 2ème partie constituée de deux étages le RC d'une superficie de 120 m² son axé de l'ouest comprenant un garage.

Le 1er étage d'une superficie de 148 m² constitué d'un hall d'une salle de bain, de 2 pièces et un compartiment parentale d'une pièce une salle de bain et un dressing.

Un bâtiment secondaire de 92 m² comprenant un débarras et un vc.

Tous les bâtiments sont alimentés par l'eau courante l'électricité et le chauffage central.

Les charges : 1) Une hypothèque au profit de la BH Bank pour 7.010.000 ,000 dt.

2) Une hypothèque au profit de la BH Bank pour 3.950.000,000 dt.

3) Un privilège pour le trésor public sur 1018parts pour un montant de 1.690.703, 162dt.

Mise à prix : 1 .695.000, 000 dt après réduction de 40%.

Date et lieu de l'audience : La vente aura lieu le lundi 3/3/2025 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kacem Chebbi Sfax Suite à la réduction de la mise à prix de 40%.

Pour plus de renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025X00155VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après remise de 40% du prix

Demandeurs de saisie :

1) Omar Haj Ali CIN 01347053 du 21/02/1995.

1) Mohamed ben Saad, CIN 01143279 du 25/02/1995.

3) Lotfi Dhif Allah, CIN 05303449 du 10/6/2003.

4) Neji Chatti, CIN 05257044 du 23/3/1998.

5) Naceur Ghazayel, CIN 05262745 du 27/4/2012.

6) Salah Chagguara, CIN 05280726 du 6/12/1999.

7) Bader Chagguara, CIN 05275948 du 18/3/1998.

8) Mohamed Yazid Bousaada, CIN 01283161 du 17/01/2003.

9) Khalifa Al Abbes, CIN 01264843 du 13/6/2024.

10) Héritiers Abdallah Ghzayel :

- Fatma Zaneti CIN 01147518 du 29/5/2024.

- Manel Ghzayel CIN 08879598 du 15/8/2008.

- Amel Ghzayel CIN 08811904 du 23/01/2023.

- Maheur Ghzayel CIN 08852318 du 28/3/2011.

- Hasna Elbech CIN 01196285 du 8/3/1999.

Frappé de saisie : Najib Abdelmoula, propriétaire d'usine, zone Industrielle route hencha km 1.5 Jebeniana - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Habib Lotfi avocat à la cassation rue hafouz immeuble Intilaka -A1- Sfax M F630186R

Immeuble à vendre : terrain clôturé de quatre faces sis à la route hencha zone Industrielle de jbeniana km 1.5 contenant une usine et atelier et garage couvert et un groupe sanitaire et chambre d'ouvrières avec un garage couvert sis au coin nord Est et un garage couvert près d'un groupe électrique et quatre bassins et une station d'assainissement au coté Ouest, tout délimité de coté sud une rue de coté EST la route de hencha et de coté Ouest Elhafsi et de coté Nord barkia auparavant et maintenant Samir ben Mefteh.

Mise à prix après remise 40% : sept cent vingt mille dinars (720.000.000d).

Date et lieus des enchères : le lundi trois mars deux mille vingt cinq (3/3/2025) à neuf heures du matin à l'audience du tribunal de première instance se Sfax.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour dans les heures de travail et pour plus d'information joindre le bureau d'avocat poursuivant.

2025X00156VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère Instance de Monastir n°12334, en date de 15 janvier 2025, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur pour mettre fin à l'état commun entre 2 divorcés Afef Samaali et Hamda Echikh.

Tél : 22613137 - 26224860

2025T00111VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse sous n°186 en date du 14/01/2025, il a été prononcé la mise en faillite de la Société Elite Escorte titulaire de l'identifiant fiscal n°1244388/W et sise à la rue du Colonel Garnaoui, immeuble Jarboui Khézama Est Sousse ; aussi, il a été décidé de fixer la date de cessation de paiement le 19/8/2024 et de nommer M. Sadok Mosbah en tant que syndic de faillite.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite à l'adresse suivante :

12 Rue Menvielle 4000 Sousse - Tél : 99961170 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2025S00110VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu d'une ordonnance sur requête n°2024/191 rendue en date du 27 décembre 2024 par Mr. le président du tribunal de première instance de Mahdia, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité de liquidateur judiciaire de la succession de MARIA GABRIELLA INCISA DI CAMERANA en vue de la définir, d'assurer sa gestion et sa liquidation sous la surveillance de Mr. Le juge commissaire.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2025S00119VEPA2

Nomination d'un liquidateur Judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 10950/24 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 19/12/2024 il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en liquidatrice de la succession de feu MOURAD EL SAFI pour se faire toutes les procédures sont conformes à la loi. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00157VEPA2

Avix au Créanciers Relatif à la Procédure de Distribution

Affaire N°140

Tribunal de Première Instance de La Manouba

Monsieur le juge chargé de la distribution auprès du Tribunal de première instance de La Manouba a décidé l'ouverture de la procédure de distribution et de classement des créanciers dans l'affaire n°140, en vue de la distribution du montant consigné à la Caisse des dépôts et consignations du Trésor public de la République tunisienne, s'élevant à un million six cent dix mille dinars (1.610.000 DT), selon le récépissé n°R006805 en date du 3 juillet 2010, correspondant au produit du jugement d'adjudication n°319 rendu par le Tribunal de première instance de Manouba le 7 avril 2010.

Cette procédure a été initiée sur requête de Maître Mehdi Bouaouaja, avocat près la cour de cassation, agissant au nom de sa mandante, la Société Tunisienne de Banque, contre Monsieur Hussein Samoud et la société MAS DU POULAIN TUNISIE.

En application des articles 466, 467 et 468 du Code des procédures civiles et commerciales, tout créancier est tenu de produire ses justificatifs de créance auprès du greffe du Tribunal de première instance de La Manouba dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, et ce, par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet constituera domicile élu. A défaut, son droit sera forclos.

2025400238VEPA2

SMEDIA

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : 13 rue Ail Bech Hamba Tunis

IU : 0014449E

En exécution de la décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 21 janvier 2025 dans l'affaire n°596. Il a été décidé la nomination de l'expert Akram Chriti sis au 5 bis avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis en qualité de chargé de faillite de la société au lieu de Mr Mohamed Blaich.

2025400251VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite N°1005

Société Business sales et Purchasing BSP

SARL

I.U : 1265934 Q

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : rue Commandant Bejaoui 2078 Marsa, Tunis

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 26/12/2024 sous le numéro 1005, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la société Business sales et Purchasing BSP et la cessation du paiement de ses dettes, à partir du 22/01/2024, la nomination de M. Mohamed Bechir Elaamri Juge-commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite. Qui prononce l'apposition des scellés où cela est nécessaire, le syndic de la faillite procède à la publicité par l'insertion d'un extrait du jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans l'un des journaux quotidiens de langue arabe, au registre national des entreprises de la société dans un délai de 10 jours à compter du prononcé du jugement, il doit être mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics où il y' a inscrit des biens de la société en faillite dans un délai de 15 de la date de ce jugement, la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers.

Le greffier du Tribunal doit afficher l'extrait du jugement sur les couloirs du tribunal, le transmettre au procureur de la République, au greffe du registre national des entreprises, ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement dans un délai de dix jours à compter du prononcé du jugement. Les dépenses engagées par le syndic de faillite sont considérées privilégiées, et l'autorisation de l'escéation du jugement indépendamment de recours.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publicité du jugement de faillite au Journal officiel de la République tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives

aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Sihem, sise au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2025400264VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société CLINIQUE ELYOSRI

Société anonyme

Au capital de 10300.000 DT (valeur nominale : 1 DT)

Siège social : Avenue de Palestine - Cité Ennour - Gafsa Sud - 2100

Identifiant Unique : 1536287P

Messieurs les actionnaires de la société clinique Elyosri Gafsa sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi le 26 Février 2025 à 12h au siège de la société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 :

4. Approbation des conventions règlementées :

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024 :

6. Nomination de nouveaux administrateurs;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2025R00234SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Le 27 février 2025 à 10h du matin, au siège social à Tebourba 1 - Manouba

SOCIETE DE MISE EN VALEUR DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«SMVDA ESSAADA»

Société anonyme

Capital : 420.000 DT

Siège social : Teborba 1- MaDDouba

MF : 0954726MAM000

Ordre du jour :

1) Présentation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022/2023, et l'approuver.

2) Examen des états financiers de l'exercice 2022/2023 arrêtés au 31 août 2023, et l'approuver.

3) Lecture de rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2022/2023, clôturé au 31 août 2023.

4) Approbation des opérations réalisées entre l'entreprise et ses administrateurs.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022/2023 clôturé le 31 août 2023.

6) Quitus aux administrateurs

7) Accord des autorisations pour effectuer les procédures d'enregistrement et de publication.

2025400252SANB3

SOCIETE DE MISE EN VALEUR DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«SMVDA ESSAADA»

Société anonyme

Capital : 420.000 DT

Siège social : Teborba 1 - Mannouba

MF : 0954726MAM000

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 27 février 2025 à 11h du matin, au siège social à Tebourba 1 - Manouba.

Ordre du jour :

1) Approuvant la demande des héritiers de feu Mahrez Ben Othman Taroudi de lui accorder la qualité d'actionnaire pour remplacer leur défunt avec le même pourcentage de sa participation au capital de la société conformément aux exigences de l'article II des statuts de la société.

2) Considérant la situation nette de la société conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales et à l'article 48 correspondant du statut de la Société

3) Accorder les autorisations pour effectuer les procédures d'enregistrement et de publication.

2025400253SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Capital social : 3000.000 Dinars

Siège social : 5 BIS rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 496886BAM000

Les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28 février 2025 à 11h30 au siège de la société MCP sis au 05 bis rue du Lac de TIbériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des comptes du dit exercice;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2024;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2024;

5) Renouvellement des mandats des administrateurs

6) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

7) Jetons de présence

8) Quitus aux administrateurs

9) Question diverses.

2025400261SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Oussema Ben Ezzedine Chaabouni annonce que le titre de sa propriété du terrain d'une superficie de 748

mètres carrés situé à la route de Tunis klm 05 Sfax a été perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M. Makni Wadi notaire qui est situé à la rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X00144DIVD2

Avis

Bader ben Abdellatif ben Ahmed Boukhris annonce au public qu'il possède premièrement une parcelle de terre nue nord d'une superficie de 180 m² deuxièmement un logement ancien les deux situés à la forêt de Sfax route Tunis km 7 impasse de la mosquée, son acte de propriété est disparu et il veut extraire une deuxième copie originale de propriété.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00147DIVD2

Avis

Abderaouf ben Ameur Ben Abdallah annonce au public qu'il possède une partie sud d'un logement d'une superficie de 101 mètres carrés érigé sur l'ensemble de la maison au rez-de-chaussée extrait de la propriété objet du titre foncier n°251436 situé sur la route du Mharza km 0,5 sfax et que son acte de propriété est disparu et il veut extraire une deuxième copie originale de propriété.

Et celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00148DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Hamdi Chrif CIN n°11055883 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété de terrains situés à AMRA Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim en date du 17 octobre 2016 qu'il désire avoir un nouveau titre qui remplace le 1er c'est qui a droit doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X00150DIVD2

Avis

Jamel ben Ahmed Hbaieb annonce que le titre de sa propriété du terrain d'une superficie 737 mètres carrés située à la route Manzel Chaker Elbarnous klm 03 Sfax a été perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X00159DIVD2